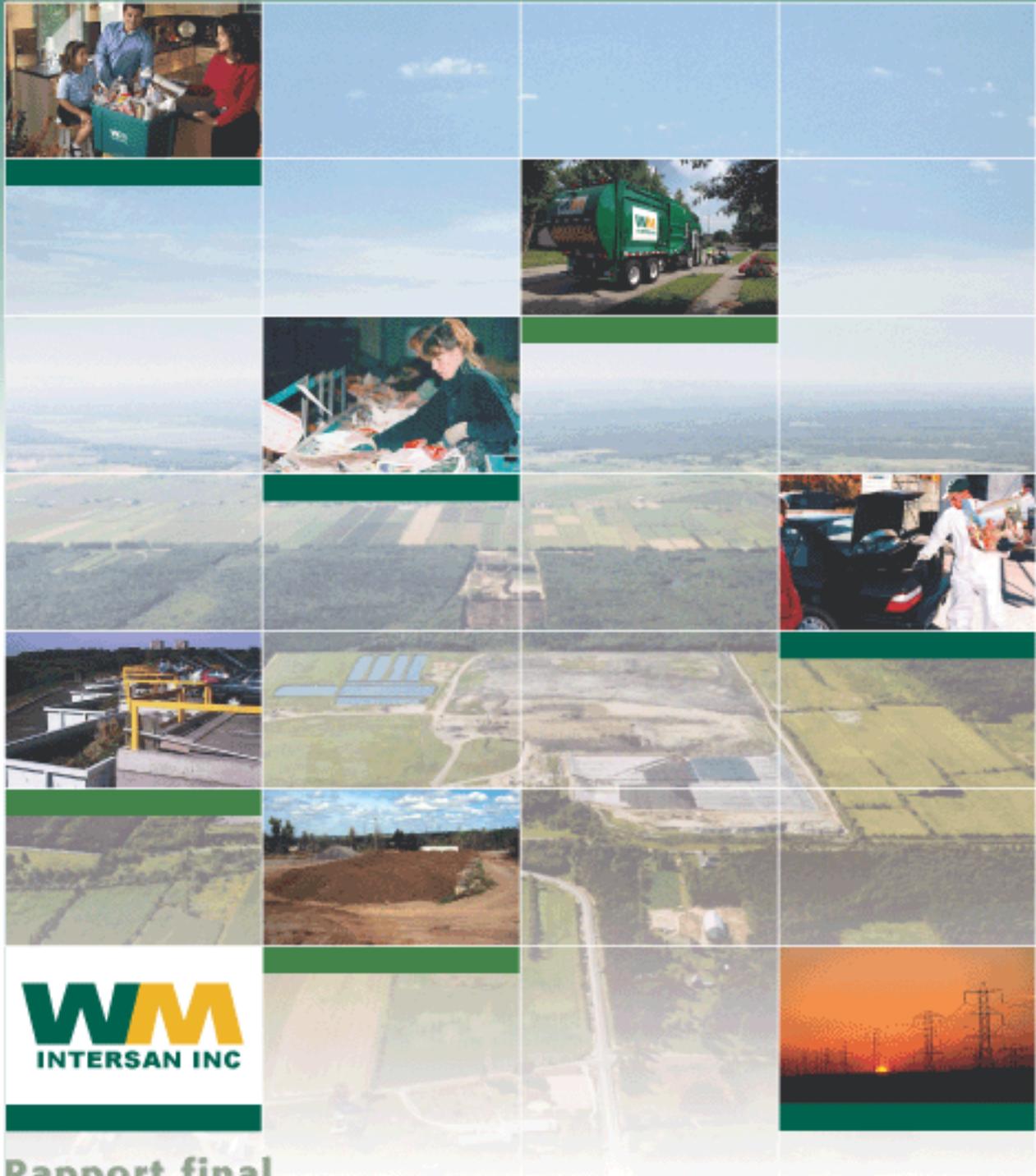


Projet de développement du bioréacteur - Centre de Valorisation Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie ÉTUDE DU MILIEU VISUEL



WM
INTERSAN INC

Rapport final
(Décembre 2002)



enviram
Groupe conseil



N° de référence: 02-1008

**Projet de développement du bioréacteur - Centre
de Valorisation Environnementale des Résidus
(CVER) de Sainte-Sophie
ÉTUDE DU MILIEU VISUEL**

Rapport final

Décembre 2002



1990, RUE JEAN-TALON NORD, BUREAU 225
SAINTE-FOY (QUÉBEC) CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Le contexte et la nature du mandat 1
2	L'approche méthodologique..... 3
3	Le paysage régional 5
4	Les unités de paysage 7
4.1	<i>Unité 1-A-OU – La plaine agricole..... 8</i>
4.2	<i>Unité 2-F-Fe – Le couvert forestier 9</i>
4.3	<i>Unité 3-UP-Fe - Le LET de Sainte-Sophie 10</i>
4.4	<i>Unité 4-RV-Fi – Le Domaine des Cyprès 11</i>
4.5	<i>Unité 5-A-Fi – La 1^{ère} Rue 12</i>
4.6	<i>Unité 6-A-Ou – La 2^e Rue 13</i>
4.7	<i>Unité 7-A-Ou – Le rang Sainte-Marguerite 14</i>
4.8	<i>Unité 8-AI-Fi – La route 158 15</i>
5	Détermination des points de vue significatifs 17
5.1	<i>La méthodologie..... 17</i>
5.2	<i>Les résultats..... 17</i>
5.3	<i>Les critères d'aménagement..... 24</i>
6	Les documents consultés 27
Annexe 1	Carte de localisation du site et de la zone d'étude locale et régionale
Annexe 2	Carte des caractéristiques visuelles
Annexe 3	Carte position des points de vue
Annexe 4	Carte hors-texte des mesures d'insertion

COLLABORATEURS

Marie-Hélène Vallée, architecte-paysagiste
Christian Côté, biologiste-urbaniste, M.ATDR
Hubert Marcotte, géographe-géomorphologue
Steve Vertefeuille, cartographe
Bruno Labonté, cartographe

LISTE DES ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTÉES

Municipalité de Sainte-Sophie, M. Alexandre Larouche (450-438-7784)

1 LE CONTEXTE ET LA NATURE DU MANDAT

Intersan Inc. exploite actuellement un lieu d'enfouissement technique (LET) à Sainte-Sophie, dans la région des Laurentides. Cette entreprise veut modifier la vocation du site pour en faire un centre de valorisation environnementale des résidus. Cette modification comprend l'ajout d'un bioréacteur à l'ouest de l'actuel site d'exploitation.

La concrétisation du projet nécessite préalablement la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement en conformité avec les législations et réglementations provinciales applicables.

Intersan Inc. a mandaté le Groupe-conseil Environam pour participer à la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et, plus particulièrement, pour analyser l'aspect visuel du projet.

Cadre et objectifs de l'étude

Cette étude sectorielle sur le paysage comporte deux volets: un inventaire des paysages et une simulation à partir de certains points de vue dans le territoire.

Premièrement, l'analyse visuelle est une partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement avec son volet inventaire afin de satisfaire aux exigences du ministère de l'Environnement du Québec en regard de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. L'inventaire du milieu visuel constitue une dimension importante de l'étude d'impact car il identifie les liens qui existent entre les différents éléments structurants du paysage et leurs aptitudes à recevoir un nouveau projet.

Le deuxième volet de l'étude identifie certains points de vue significatifs dans la zone d'étude. Ils serviront entre autres, à la réalisation de simulations visuelles. Ces simulations visent à déterminer des options de recouvrement, et à élaborer des mesures de mitigation favorisant l'intégration du projet au paysage, en conformité avec les propositions du nouveau règlement sur l'élimination des matières résiduelles présentées ci-dessous :

Extrait du projet de règlement sur la *Loi de la qualité de l'Environnement – Élimination des matières résiduelles*

« Article 15

Les lieux d'enfouissement technique doivent s'intégrer au paysage environnant. À cette fin, il est tenu compte des éléments suivants :



Étude du milieu visuel

Projet de développement du bioréacteur

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie

MVH/02-1008/0212(w2000)

- 1° *les caractéristiques physiques du paysage dans un rayon d'un kilomètre, notamment sa topographie ainsi que la forme, l'étendue et la hauteur de ses reliefs;*
- 2° *les caractéristiques visuelles du paysage également dans un rayon d'un kilomètre, notamment son accessibilité visuelle et son intérêt récréo-touristique (les champs visuels, l'organisation et la structure du paysage, sa valeur esthétique, son intégrité, etc.);*
- 3° *la capacité du paysage d'intégrer ou d'absorber ce type d'installation;*
- 4° *l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts visuels (écran, zone tampon, reverdissement, reboisement, etc.).*

« Article 37

Les opérations d'enfouissement de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique ne doivent pas être visibles d'un lieu public ni du rez-de-chaussée de toute habitation située dans un rayon d'un kilomètre; cette distance se mesure à partir des zones de dépôt de matières résiduelles.

L'approche utilisée pour l'analyse visuelle du projet de bioréacteur proposé au CVER de Sainte-Sophie est basée sur les concepts proposés dans la méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport élaborée par le ministère des Transports du Québec et dans la méthode d'inventaire du paysage utilisée par Hydro-Québec dans le cadre des études « lignes et postes ». Ces concepts ont été adaptés à la problématique particulière du projet et à la nature des données dans la zone d'étude.

Le paysage régional

En premier lieu, l'inventaire vise à donner une idée d'ensemble du paysage régional dans lequel s'insère le site à l'étude. Cette identification du paysage régional et de son contexte environnant est présentée sur une carte à une petite échelle (voir annexe 1).

Les unités de paysage

Par la suite, la zone d'étude est découpée en unités de paysage homogènes qui se distinguent les unes des autres par le mode d'organisation de l'espace, l'ambiance, le degré d'accessibilité visuelle et la valorisation.

Ce découpage du territoire en unités de paysage se fait à la suite d'un inventaire des caractéristiques et des champs visuels. Cet inventaire est réalisé à partir de l'analyse des cartes topographiques (1:20 000), des cartes forestières (1:20 000), des photographies aériennes (1:15 000). Les documents suivants ont permis de compléter les informations descriptives de la zone d'étude: schémas d'aménagement des trois MRC concernées, plans de zonage des municipalités de Sainte-Sophie, Mirabel, et Sainte-Anne-des-Plaines, carte des espaces verts de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Un relevé sur le terrain a permis ensuite de raffiner les limites des unités de paysage en fonction des composantes du milieu (relief, hydrographie, végétation, utilisation du sol, types de vue, éléments d'orientation). Les sites ayant une signification historique, symbolique, culturelle ou récréative complètent cet inventaire. Dans le cadre du projet de Sainte-Sophie, les relevés de terrain ont eu lieu les 8 et 11 juillet 2002.

Enfin, une représentation graphique et un portrait des unités de paysage sont élaborés dans un document à l'échelle 1:25 000 (voir annexe 2).

Les points de vue

Suite à l'inventaire des caractéristiques des unités de paysage, l'identification de points de vue significatifs a été effectuée afin de rendre compte de la visibilité du projet.

Ces points de vue correspondent à des champs visuels significatifs obtenus à partir d'un lieu d'observation spécifique et se composent de séquences visuelles perçues par les riverains (observateurs fixes) ou usagers (observateurs mobiles). Les champs visuels ont ainsi un degré d'ouverture (fermée, filtrée, ouverte, panorama) et sont composés d'avant-plan, plan intermédiaire et d'arrière-plan. Ces champs visuels sont identifiés et décrits à même l'inventaire des unités de paysage. Lors des relevés sur le terrain, les points de vue ont été géo-référencés à l'aide d'un appareil GPS.

3 LE PAYSAGE RÉGIONAL

Le paysage régional est déterminé par les facteurs écologiques du milieu soit, la géologie, le relief, l'altitude, la nature et l'épaisseur des dépôts de surface ainsi que l'hydrographie et finalement, la végétation laquelle est influencée par le climat. Ainsi la présentation du paysage régional est utile à la compréhension et à la description globale de la zone d'étude.

Le paysage régional, centré sur Saint-Jérôme à environ 50 kilomètres au nord de la Ville de Montréal, est une unité de transition entre la plaine du Saint-Laurent au sud et les hauteurs du massif Laurentidien au nord (Robitaille et Saucier, 1998, p.73). On y retrouve un relief relativement peu accidenté, comprenant des coteaux et des collines aux versants en pente faible. Un till épais est présent presque partout, recouvert dans les secteurs les plus bas de matériaux marins sableux disposés en terrasses. Le site du LET de Sainte-Sophie se situe sur une de ces terrasses.

Pour l'ensemble de la région, l'utilisation du sol est à dominance forestière (81%)¹; les contreforts des Laurentides offrant une forêt principalement mixte. Les terres agricoles se retrouvent dans la frange méridionale dans la plaine du Saint-Laurent (18%)². La trame urbaine, dont Saint-Jérôme et Saint-Sauveur-des-Monts constituent les pôles d'attraction, représente un pour cent (1%) de la superficie du territoire. Il s'agit d'un secteur important en termes récréo-touristique et de villégiature; secteur favorisé par le relief, son accessibilité et son réseau routier bien développé (Robitaille et Saucier, 1998, p.73).

¹ Paysages régionaux du Québec méridional, Robitaille André, Saucier Jean-Pierre. Les Publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1998.

² Idem à la note 1.





Étude du milieu visuel

Projet de développement du bioréacteur

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie

MVH/02-1008/0212(w2000)

La zone d'étude a été définie en considérant une distance variant de deux à trois kilomètres (mesurée à partir des quatre extrémités de l'agrandissement projeté du site actuel) autour du site actuel et de l'agrandissement prévu. La zone forme ainsi un rectangle de plus de huit kilomètres par cinq kilomètres et totalise une superficie d'environ 43 kilomètres carrés.

Cette zone d'étude marque la transition entre la plaine agricole au sud-est et le début du relief de collines au nord-ouest. Elle touche quatre municipalités soit Saint-Jérôme et Sainte-Sophie au nord, Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines au sud. Ces trois dernières municipalités sont caractérisées par une combinaison de paysages ruraux aux utilisations du sol variées (agriculture, forêt, aire bâtie, zone industrielle). L'importance de l'activité équestre est caractéristique de ce secteur qui possède un certain potentiel pour les activités de plein air, principalement en raison de la superficie des boisés de Sainte-Sophie et de Mirabel.

Plus spécifiquement, le centre de la zone d'étude correspond à un paysage forestier bordé de paysages ruraux (chemin Trait-Carré au sud et Route 158 au nord), de sites d'extraction et de parcelles résidentielles. Les observateurs fixes (résidents riverains) sont répartis principalement le long de deux axes routiers: la Route 158 au nord-ouest et la montée Morel au nord-est. Deux sites d'extraction importants (sablière Lépine et carrière Laurentienne) constituent des zones de discordance visuelle par leur contraste dans le paysage agro-forestier de la zone d'étude. Des champs cultivés, des poulaillers, des porcheries et des écuries composent le paysage rural de la 1^{ère} Rue, 2^e Rue, du chemin Trait-Carré, du rang Sainte-Marguerite et de la Route 158. Cette dernière compte également de nombreuses entreprises de nature très variée (commerces, cours d'entreposage, cimetières d'autos, etc.).

L'orientation des rangs résulte du découpage cadastral, globalement du sud-ouest vers le nord-est. Les chemins "montées" reliant les rangs sont généralement perpendiculaires aux rangs. Les observateurs fixes (résidents) habitent le long des axes routiers et la présence de trafic lourd est bien perceptible sur la Route 158 et sur le chemin Val-des-Lacs.

La zone d'étude a été découpée en huit unités de paysage distinctes possédant chacune une ambiance propre. Les sections qui suivent en présentent une description.

4.1 UNITÉ 1-A-OU – LA PLAINE AGRICOLE

Cette unité se situe dans la partie sud-est de la zone d'étude. Elle correspond à la limite nord de la terrasse fluviale dans les municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel et elle se définit par un caractère rural typique.

Cette unité est constituée principalement de fermes et de champs agricoles dispersés de part et d'autre du chemin Trait-Carré le long duquel on retrouve également plusieurs résidences. Le chemin Trait-Carré à Sainte-Anne-des-Plaines est identifié comme un site présentant des caractéristiques et des attraits de valeur patrimoniale à conserver et à mettre en valeur principalement en regard de l'orientation et de l'implantation typique d'un rang, de l'homogénéité et de l'intégrité du territoire, du domaine bâti et du panorama représentatif de la fonction agricole (MRC de Thérèse-de-Blainville, Schéma d'aménagement).

L'utilisation du sol agricole, le relief plat et l'absence de végétation arborescente offrent des vues panoramiques et un champ visuel ouvert et profond. Les observateurs fixes habitent les résidences du chemin Trait-Carré et les observateurs mobiles correspondent aux usagers qui empruntent ce chemin ou les sentiers de motoneige et de véhicule tout terrain qui traversent l'unité. Le couvert forestier entourant le LET au nord de l'unité sert d'arrière-plan au paysage rural. Le plan intermédiaire est constitué par les champs agricoles et l'avant-plan correspond aux résidences et aux bâtiments ruraux qui longent le chemin. La séquence et les distances d'implantation de cet avant-plan créent ainsi un champ visuel significatif.

Même si le nombre d'observateurs n'est pas élevé, l'importance accordée à ceux-ci est grande en raison du type d'observateurs (récréo-touristique) qui accordent une grande importance à la qualité du paysage.

Le relief plat, l'utilisation du sol homogène, l'absence d'écran végétal et l'ouverture visuelle génèrent une faible capacité d'absorption visuelle pour cette unité.

La relation entre les éléments du paysage (champs, bâtiments agricoles, arrière-plan boisé) est concordante et la composition linéaire facilite l'orientation; ce qui détermine une forte harmonie dans le paysage. La suite ordonnée d'événements et le cheminement de l'utilisateur favorisent une séquence dynamique et continue.

La distance de perception qui sépare le chemin Trait-Carré et le site d'enfouissement ainsi que la vue sur la sablière, élément discordant dans le paysage agro-forestier contribue à favoriser l'intégration du projet d'agrandissement au paysage. Cependant, la dissimulation du site repose sur la présence permanente du couvert forestier qui



constitue l'arrière-plan; élément vulnérable (déboisement, feu, etc.). Ainsi, compte tenu de la qualité et la valeur élevée de cette unité de paysage, sa vulnérabilité aux changements visuels est jugée forte.



Photo 1. Photographie prise du chemin Trait-Carré vers le nord-ouest.

4.2 UNITÉ 2-F-FE – LE COUVERT FORESTIER

Cette unité correspond à la zone boisée occupant le centre de la zone d'étude et qui borde la partie sud-est du site d'enfouissement actuel.

Cette unité est délimitée par le secteur agricole du rang Sainte-Marguerite du côté nord-ouest, par les cultures maraîchères du chemin Trait-Carré au sud et du secteur agricole de la 1^{ère} Rue au nord. Des sentiers équestres, de motoneiges et de véhicules tout-terrain (véhicule tout terrain) traversent l'unité et on y retrouve également deux chalets relais. L'omniprésence du couvert forestier et le relief plat ferment les vues et favorisent la capacité d'absorption.

Les principaux observateurs correspondent aux usagers des sentiers de véhicule tout terrain (donc récréo-touristiques) et aux usagers des chemins forestiers (type travail). Ces derniers sont peu nombreux et peu sensibles au paysage ce qui constitue une faible importance attribuable aux observateurs.

Le paysage offre peu de séquences visuelles en raison de l'homogénéité du boisé et du relief plat. Toutefois, le site d'extraction de la sablière Lépine engendre une discordance visuelle par le contraste qu'il crée avec le couvert végétal.

Les éléments particuliers de valorisation représentés par les circuits équestres et de véhicule tout terrain qui traversent l'unité confèrent à cette unité boisée une valeur moyenne.

En raison de la dominance forestière, il n'y a pas de champ visuel ouvert à l'intérieur de cette unité et sa vulnérabilité aux changements visuels est jugée moyenne.

4.3 UNITÉ 3-UP-FE - LE LET DE SAINTE-SOPHIE

Cette unité de paysage englobe essentiellement le site d'enfouissement actuel. Celui-ci est entouré de boisé sur trois côtés alors qu'une butte-écran longe la 1^{ère} Rue du côté nord-ouest.

Des boisés, friches, étangs, monticules de recouvrement, entrepôts et stationnements composent cette unité. Une torchère de dix-huit mètres (18 m) de hauteur se trouve près de la 1^{ère} Rue.

La torchère constitue un élément d'orientation pour les usagers de la 1^{ère} Rue et pour les observateurs et les travailleurs sur le site. Le talus de recouvrement des matières résiduelles est perceptible à certains endroits à partir de la 2^e Rue en raison de sa couleur grise qui contraste avec le couvert forestier des environs. La butte-écran avec son aspect linéaire souligne la présence du LET mais dissimule en partie les opérations pour les observateurs à proximité du site.

Les observateurs présents dans cette unité y sont principalement pour le travail. La vocation industrielle du site et l'absence d'éléments de valorisation offrent une faible résistance aux changements visuels.



Photo 2. Photographie prise de la 1^{ère} Rue vers le LET actuel.

4.4 UNITÉ 4-RV-FI – LE DOMAINE DES CYPRÈS

Cette unité correspond à un petit secteur urbanisé au nord-est de la zone d'étude et à l'intérieur de l'unité forestière 2-F-Fe. Le camping Sainte-Anne et le secteur résidentiel Domaine des Cyprès composent cette unité. Le relief plat et le couvert forestier périphérique limitent les vues vers le LET à partir de cette unité. Les vues sont également filtrées en raison de la présence d'îlots boisés dans cette unité et de la densité des résidences.

L'unité comprend un terrain de camping impliquant la présence d'observateurs de type loisirs lesquels sont sensibles à la qualité du paysage. Également, on retrouve des observateurs de type résidents permanents (Domaine des Cyprès) qui sont considérés de grande importance. Cependant, la densité d'utilisation du sol, les vues filtrées et l'omniprésence du couvert forestier qui borde cette parcelle urbanisée favorisent la capacité d'absorption de l'unité; le LET n'est pas visible à partir de cette unité. De plus, aucun champ visuel significatif n'y a été identifié.



Photo 3. Photographie prise à la limite de l'unité 4 en regardant vers l'ouest (vers le LET actuel).

4.5 UNITÉ 5-A-FI – LA 1^{ÈRE} RUE

Cette unité de paysage correspond au secteur agricole de la 1^{ère} Rue au nord-est du LET actuel. Le relief est plat, les vues sont filtrées par la présence d'îlots boisés, de bâtiments agricoles (poulaillers) et de résidences. Les îlots boisés et le cadre bâti composent l'avant-plan du champ visuel des observateurs. Les terres en friche ou cultivées qui composent le plan intermédiaire sont de superficie beaucoup plus restreinte que celles du chemin Trait-Carré (Unité 2). Finalement, le couvert forestier crée l'arrière-plan du champ visuel des observateurs fixes (résidents et travailleurs) et des observateurs mobiles (usagers du LET, automobilistes, motoneigistes). Une croix de chemin juste à l'extrémité nord-est du site d'enfouissement représente un élément de valorisation. On retrouve dans cette unité quelques observateurs importants soient, les résidents de la 1^{ère} Rue. Les observateurs mobiles correspondent en majeure partie aux camionneurs qui font la navette au LET ou à la carrière. L'unité offre donc aux observateurs une accessibilité visuelle moyenne.



Photo 4. Photographie prise de la 1^{ère} Rue vers le LET actuel.

La présence de boisés, de bâtiments agricoles et de champs ou terrains gazonnés confère à l'unité une capacité d'absorption moyenne.

Finalement, la torchère est visible à partir d'un point de vue localisé à proximité de la croix de chemin (voir photo Position 4 montée 1, dans la section 5.2).

4.6 UNITÉ 6-A-OU – LA 2^E RUE

Cette unité comprend le secteur agricole de la 2^e Rue et la partie ouest de la 1^{ère} Rue. Comparativement aux autres unités, le relief est quelque peu vallonné le long de la 2^e Rue et légèrement en surplomb par rapport au LET. Les champs agricoles offrent des vues ouvertes en plusieurs endroits à l'intérieur de l'unité. Des boisés servent à l'occasion d'avant-plan ou d'arrière-plan. Les résidences et les bâtiments agricoles (écuries, poulaillers, porcheries) servent d'avant-plan et les terres cultivées ou en friche de plan intermédiaire. Des ouvertures du paysage sont répertoriées en bordure des routes offrant des vues ouvertes en direction du LET.

La capacité d'absorption est faible en raison de l'importance des vues ouvertes attribuables à la présence des nombreux champs, au relief et à un déboisement récent.

Des réseaux de sentiers équestres et de véhicule tout terrain traversent cette unité. Des cyclistes empruntent également le circuit routier existant. Les observateurs riverains sont peu nombreux mais la présence de circuits équestres, de cyclistes, de motoneigistes et des véhicules tout terrain dans les milieux ouverts de cette unité contribue à augmenter le nombre d'observateurs de type récréatifs (sensibles à la qualité du paysage).

L'ambiance champêtre, la suite ordonnée des éléments du paysage et les transitions progressives composent une séquence visuelle intéressante au niveau de la 2^e Rue. Ce paysage offre une forte vulnérabilité aux changements visuels.



Photo 5. Photographie prise de la 2^e Rue en regardant vers le LET actuel.

4.7 UNITÉ 7-A-OU – LE RANG SAINTE-MARGUERITE

Cette unité correspond au secteur agricole du rang Sainte-Marguerite entre la montée Lafrance et la montée Gascon. Le relief est plat et l'utilisation du sol à dominance agricole (écurie, champs cultivés, etc.) permet, par endroits, des vues ouvertes de part et d'autre du rang. Toutefois, quelques secteurs boisés limitent les vues notamment dans les environs de la carrière. Le caractère champêtre et la structure du paysage de cette unité lui confèrent un bon intérêt visuel.

Le relief plat et les vues ouvertes sur les champs agricoles engendrent une capacité d'absorption moyenne pour cette unité

Un champ visuel significatif a été répertorié dans cette unité. Il est constitué de bâtiments ruraux en avant-plan, de champs d'herbacés et de parcelles boisées comme plan intermédiaire et du couvert forestier de l'unité 2 comme arrière-plan, ce qui empêche les vues vers le LET.

La carrière constitue une discordance visuelle. Un boisé dissimule celle-ci et elle n'est visible qu'à partir de la côte Saint-Antoine.

L'unité compte peu d'observateurs mais il s'agit principalement de résidents (observateurs fixes) et de cyclistes.

Au même titre que dans le cas de l'unité 1, la présence du couvert forestier contribue à dissimuler le LET; toutefois, la distance est beaucoup moins grande.



Photo 6. Photographie prise du rang Sainte-Marguerite en regardant vers le nord-est, vers le LET actuel.

4.8 UNITÉ 8-AI-FI – LA ROUTE 158

Cette dernière unité est constituée du secteur semi-urbain et rural de la Route 158. Cette unité se situe au nord-ouest du site d'agrandissement du LET. Le nombre de résidences et de bâtiments y est un peu plus grand que dans les unités rurales précédentes. La topographie y est généralement plane avec des ondulations par endroits. Le long de la Route 158, les commerces, champs agricoles et parcelles boisées se succèdent. Les champs offrent quelques percées visuelles. On note la présence de sentiers équestres et tout-terrain dans cette unité ainsi que celle d'une piste d'un circuit régional de motoneiges. La présence de cimetières d'autos, de cours d'entreposage, de commerces et d'un terrain de golf illustre le caractère commercial de la Route 158 qui supporte une circulation relativement importante.

La distance, le relief plat et la présence de boisés limitent les vues en direction du LET. La capacité d'absorption de cette unité est ainsi moyenne principalement en raison d'une utilisation du sol moins homogène où alternent zones agricoles, industries, commerces, secteurs résidentiels et zones boisées.

Quant à l'importance des observateurs, ils sont nombreux compte tenu de l'importance de la Route 158 dans la région, de la présence d'un circuit de motoneiges de niveau régional et du caractère urbain du secteur. Ainsi, la présence de secteurs urbanisés, commerciaux et industriels contribue à une forte accessibilité du paysage.

La discontinuité des éléments de cette unité combinée à une forte importance des observateurs et la présence de circuits équestres contribuent à une vulnérabilité moyenne aux changements visuels.



Étude du milieu visuel

Projet de développement du bioréacteur

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie

MVH/02-1008/0212(w2000)

5 DÉTERMINATION DES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS

La détermination des points de vue significatifs de la zone d'étude vise à préciser la visibilité éventuelle du recouvrement final de l'agrandissement du LET et de proposer des scénarios d'intégration au paysage. La carte présentée à l'annexe 3 illustre les points de montée du ballon et les points de vue significatifs (positionnement).

5.1 LA MÉTHODOLOGIE

Suite à l'inventaire visuel et à l'analyse des composantes du paysage, des points de vue significatifs ont été répertoriés lors d'un exercice spécifique sur le terrain.

À partir des divers points de vue choisis autour du LET, des relevés photographiques ont été réalisés et positionnés à l'aide de G.P.S. Un ballon (1 m 75 de diamètre) gonflé à l'hélium et relié à une corde graduée a été utilisé comme repère en sept points de mesure du site d'agrandissement du LET. À chacun des points de mesure, la hauteur à partir de laquelle le ballon était visible a été notée à l'aide d'un appareil laser « Dicto TM Basic ». Des photos ont été prises à partir des différents points d'observation.

5.2 LES RÉSULTATS

Unité de paysage 1

Le ballon même à 36 mètres de hauteur au dessus du sol n'a pas été perceptible à partir du chemin Trait-Carré. De même, le recouvrement du site actuel (altitude de 98,5 m) n'est pas visible (voir photo ci-après). Signalons que l'éloignement des observateurs, à plus de 2,5 km, limite considérablement la perception de ces éléments.

L'omniprésence du couvert forestier d'essences feuillues dans l'unité 2 offre un écran visuel et assure l'intégrité du paysage agricole du chemin Trait-Carré. Toutefois, lors de la chute des feuilles ou de déboisement futur, il est possible que le site soit alors visible d'où la nécessité de prévoir des mesures d'intégration à cet effet malgré la distance.



Photo 7. Photo prise à partir du chemin Trait-Carré (Position 8)

Unité de paysage 2

Dans cette unité de paysage, il n'y a pas eu de points de vue significatifs répertoriés.

Unité de paysage 3

Cette unité de paysage correspond au LET actuel.

Unité de paysage 4

À partir du Domaine résidentiel des Cyprès, le ballon n'a pas été perceptible. Le site d'enfouissement actuel, en avant-plan de l'agrandissement prévu n'est pas visible non plus.

Unité de paysage 5

À partir de la 1^{ère} Rue, à l'est du LET, le ballon n'était pas perceptible pour les observateurs riverains fixes. Toutefois, à partir de la limite du LET actuel (vers la croix de chemin), le ballon était visible à une hauteur de 27 mètres (voir les photos qui suivent).



Photo 8. Photographie prise à partir de la 1^{ère} Rue (Position 5 - Montée 1)



Photo 9. Photographie prise à partir de la 1^{ère} Rue (Position 4 - Montée 1)

Unité de paysage 6

Deux percées visuelles significatives ont été répertoriées dans l'unité de paysage 6 soit, la première sur le 2^e Rue où le ballon était visible à partir de 25 mètres de hauteur (voir les photos) et la deuxième sur la 1^{ère} Rue du côté ouest du LET.



Photo 10. Photographie prise à partir de la 2^e Rue (Position 2 - Montée 1 à 25 m)



Photo 11. Photographie prise à partir de la 2^e Rue (Position 1 - Montée 5 à 31 m)



Photo 12. Photographie prise à partir de la 1^{ère} Rue (Position 6 - Montée 2 à 25 m)

Unité de paysage 7

Du rang Sainte-Marguerite, le ballon n'était pas visible (voir la photo ci-après).



Photo 13. Photographie prise à partir du rang Sainte-Marguerite (Position 7)

Unité de paysage 8

De la Route 158, le ballon n'était pas visible.

5.3 LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

En fonction de l'analyse visuelle effectuée et présentée dans le présent rapport, différentes recommandations ont été élaborées pour l'intégration du projet d'agrandissement du LET au paysage et au milieu récepteur.

Pour les observateurs de la 1^{ère} Rue

Il y aurait lieu de prévoir une butte-écran de 1,5 mètre plus haute que le chemin de contournement prévu afin de limiter les vues à partir de la 1^{ère} Rue et effectuer une plantation composite (conifères, feuillus, arbustes) dans la pente. Ainsi, compte tenu du fait que la zone tampon comporte un remblai d'une hauteur de 4 mètres, la butte-écran aurait une hauteur de 5 à 6 mètres par rapport à la rue. L'intégration d'un muret d'environ 1,5 mètre de haut pourrait être prévu pour réduire la pente et élargir la zone prévue en plantation.

Afin de créer un effet dynamique, le muret pourrait être de hauteurs variables (entre 1 et 2 mètres) et se rapprocher ou s'éloigner de la rue pour créer des mouvements fluides combinés à une diversité de plantation (voir la coupe). Une alternative serait de créer une diversité dans la pente ensemencée pour éviter de créer un effet linéaire et rigide. La zone tampon devrait se prolonger sur environ 300 mètres du côté ouest de la limite de l'agrandissement. Du côté est du projet d'agrandissement, prévoir un reboisement dans la partie entre la butte-écran actuelle et la limite de propriété (voir photo 4 à la page 9).

Pour les observateurs de la 2^e Rue (Unité de paysage 6)

Selon la simulation visuelle, le recouvrement sera visible à partir d'une hauteur d'environ 20 mètres. Compte tenu du fait que la zone tampon végétalisée ne sera pas suffisante pour dissimuler complètement le recouvrement, des traitements d'insertion devraient s'appliquer à même le recouvrement du LET. Ainsi, prévoir deux plateaux végétalisés dans la pente en front de la rue. Ces plateaux pourraient se prolonger d'environ 200 mètres sur les faces latérales du recouvrement. Les plateaux proposés de 4 mètres seraient comblés de terreau avec une pente finale variant de 5 à 10% ce qui permettrait la végétalisation sur environ 7 mètres pour assurer une plantation composite (arbustes, arbres feuillus et conifères) du même type que la zone tampon végétalisée pour un effet visuel d'ensemble. Les plateaux devraient se situer aux niveaux 84 mètres et 90 mètres.

Pour les observateurs du chemin Trait-Carré

Il y aurait lieu de prévoir un plateau végétalisé à la cote de 87 mètres d'altitude avec des conifères du côté opposé à celui de la 1^{ère} Rue. Compte tenu que le couvert forestier séparant le site du LET des terres agricoles du chemin Trait-Carré est composé majoritairement de feuillus, une ouverture visuelle est possible lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles ou la possibilité d'ouverture visuelle si des déboisements seraient réalisés. Comme l'unité de paysage du chemin Trait-Carré (unité de paysage 1) comporte une faible capacité d'absorption et une forte valeur visuelle, il est proposé de prolonger le plateau végétalisé du côté latéral sud sur 200 mètres linéaires.



Étude du milieu visuel

Projet de développement du bioréacteur

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie

MVH/02-1008/0212(w2000)

Paysages régionaux du Québec méridional, Robitaille André, Saucier Jean-Pierre, Les Publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1998.

Schéma d'aménagement révisé, MRC de la Rivière-du-Nord, 1997.

Schéma d'aménagement, MRC de Thérèse-de-Blainville, 1987.

Schéma d'aménagement révisé, MRC de Mirabel, 1995.

Plan directeur des espaces verts de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Annexe 1

Carte de localisation du site et de la zone d'étude locale et régionale

Annexe 2

Carte des caractéristiques visuelles

Annexe 3

Carte position des points de vues

Annexe 4

Carte des mesures d'insertion
